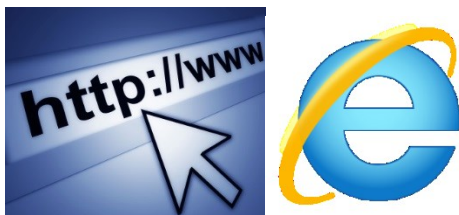


Mon attestation de droits, sans me déplacer



Vous devez vous rendre chez votre professionnel de santé avec **vosre carte Vitale à jour** et **vosre attestation de droits** ? Dans l'Yonne, 70 % des demandes d'attestation de droits sont réalisées avec le compte Ameli.

Pratique et inutile de se déplacer.
Sur **ameli.fr**, tout est expliqué.



Vous n'avez pas accès à internet ?



Un accès en libre-service vous est proposé par votre Caisse d'Assurance Maladie dans les agences de Sens et Auxerre.

Les Maisons de Service au Public (MSAP) vous proposent un accès à internet pour faciliter vos démarches.

N'hésitez pas à vous renseigner.

Gagnez du temps avec les services en ligne :
Téléchargez votre attestation depuis votre compte ameli

Vous pouvez télécharger votre attestation de droits depuis votre compte (rubrique « Mes démarches »).



Vous pouvez également l'obtenir depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur **l'App Store** et **Google Play**.

- ⇒ Sur **ameli.fr**, tout est expliqué en ligne et tout est gratuit !
- ⇒ Pour avoir ma Caisse d'Assurance Maladie chez moi, 24h sur 24, je m'abonne à **mon compte ameli**.
- ⇒ Je consulte mon compte ameli **une fois par mois** pour vérifier ma situation et bénéficier de nombreux services.